

Conseil Communautaire
Séance du 29 Septembre 2022

Délibération N° 2022 09 064 : Exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (locaux à usage industriel et commercial) – Année 2023 – sur les communes de l'ex-périmètre CC Val du Loir

L'an deux mille vingt deux, le 29 Septembre à 18 heures trente
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s'est réuni à la Salle des Récollets - Montval-sur-Loir, sous la Présidence de M. Hervé RONCIERE ; les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le 22/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes membres et publiés dans la presse.

En exercice	39	Présents	26	Pouvoirs	7	Votants	33
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

Etaient présents :

M. Hervé RONCIERE, **Président**

Mme Claude ALLAIRE ; M. Sylvain BIDIER ; M. Bruno BOULAY ; M. Francis BOUSSION ; M. Pascal CHAPEAU (suppléant de Mme TRAPPLER) ; Mme Sylvie CHARTIER ; M. Jean-Michel CHIQUET ; Mme Galiène COHU ; Mme Martine CRINIERE ; M. Pascal DUPUIS ; M. Michel DUTHEIL ; M. Alain GUILLOIS ; M. Vincent GRUAU ; M. Dominique LANGEVIN ; M. Guy LECLERC ; Mme Dominique MANCEAU (suppléant de Mme Gaultier) ; Mme Myriam MARTINEAU ; M. Alain MORANÇAIS ; M. François OLIVIER ; Mme Fabienne PINÇON ; M. Patrick RENARD ; M. Joël TABAREAU ; M. Philippe TOURNADRE ; Mme Monique TROTIN ; Mme Agnès VERDIER.

Absents/Excusés ayant donné procuration :

Absents/excusés	Pouvoir à
Claire COULONNIER	Dominique LANGEVIN
Pascal MARIE	Martine CRINIERE
Jérôme LEONARD	Sylvie CHARTIER
Dominique PETER	Galiène COHU
Monique GAULTIER	Suppléante Dominique MANCEAU
Philippe WEHRLE	Hervé RONCIERE
Michelle BOUSSARD	Claude ALLAIRE
Catherine TRAPPLER	Suppléant Pascal CHAPEAU
Marie-France REYMOND	Michel DUTHEIL
Gérard RICHARD	Excusé
Sabrina RAPPART	Excusée
Sabrina DUCHESNE	Excusée
Laure DUTERTRE	Excusée
Diégo BORDIER	Excusé
Alain CHEVALLIER	Excusé

Secrétaire de séance : Myriam Martineau

Y assistaient :

- Myriam Mortreau – Directrice Générale des Services
- Ophélie Rondet – Directrice Générale Adjointe

Date d'affichage, de publication ou de notification de la délibération : 30/09/2022

M. le Président expose :

Selon les dispositions du Code Général des Impôts, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères porte sur toutes les propriétés soumises à la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Peuvent néanmoins être exonérés de la taxe, les locaux à usage industriel et commercial dont la liste est dressée annuellement disposant d'un système d'élimination individuelle.

Vu les dispositions du Code Général des Impôts et notamment l'article 1521-III-1,

Vu le régime fiscal de la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères existant sur le territoire des communes de Beaumont sur Dême, La Chartre sur le Loir, Chahaignes, Lhomme, Loir-en-Vallée et Marçon (ex-périmètre CC Val du Loir),

Vu les demandes adressées au siège de la Communauté de Communes à destination du Président,

***Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré,***

1. Décide, d'accorder au titre de l'année 2023 l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères aux établissements suivants :

Commune de Beaumont sur Dême :

✓ Monsieur FOUQUET Yves, domicilié 10, rue Alexis de Tocqueville – 72340 Beaumont sur Dême
pour son local sis 5254 Pièce du Vau (identifiant du local n°7200270191738)

Commune de Marçon :

✓ Monsieur BEAUFILS Edgar, domicilié 9, place de l'Eglise – 72340 Marçon
pour son local sis 5895 chemin du Bois Blandin (identifiant du local n°7201830324906)

✓ Monsieur POMAREDE Dominique, domicilié Le Ruisseau - 72340 Marçon
pour son local sis 5886 chemin du Bois Blandin (identifiant du local n°7201830255531)

✓ Monsieur et Madame TROTIN Dominique, domiciliés 17, « La Croix Caseau » - 72340 Marçon
pour son local sis Les Daviaux, Rivoli B081 (identifiant du local n°7201830287008)

Commune de La Chartre sur Le Loir :

✓ Madame Colette GAUCHER, domiciliée 15 Place de la République - 72340 La Chartre sur Le Loir
pour la partie de son immeuble occupée par la SARL Côté Nature sise à la même adresse (identifiant du local n°7200680031089)

Commune de La Chapelle Gaugain (commune nouvelle de Loir-en-Vallée) :

✓ Monsieur Bernard BESNARD domicilié 2, Villeneuve - 72310 Vancé
pour son local sis 5130 La Chèvrerie 72310 La Chapelle-Gaugain (identifiant du local n°7200630161482)

Commune de Ruillé sur Loir (commune nouvelle de Loir-en-Vallée) :

✓ Monsieur LEROUX Gérard, domicilié 1, rue du Clos - 72340 Ruillé sur Loir
pour ses locaux sis 5483 Le Gué (identifiant du local n°7202620104285)

✓ Monsieur TROUVE Patrick, domicilié 12, rue Nationale - 72340 Ruillé sur Loir
pour son local sis 5671 Le Gué (identifiant du local n°7202620219255)

✓ Monsieur OGER Jacky, domicilié « le Gué » - 72340 Ruillé sur Loir
pour ses locaux sis 5506 Le Gué (identifiant du local n°7202620184201)

✓ Monsieur JOUET Alain, domicilié « le Gué » - 72340 Ruillé sur Loir
pour ses locaux sis 5474 Le Gué (identifiant du local n°7202620234388)

Commune de Poncé sur le Loir (commune nouvelle de Loir-en-Vallée) :

- ✓ Monsieur ROUGET Jacques, domicilié « Pige » - 72340 Poncé sur le Loir
pour son local sis 5000F Pige (identifiant du local n°7202400277205)

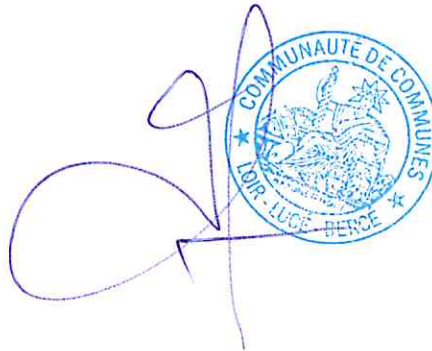
Commune de Lhomme :

- ✓ Monsieur BRETEAU Charly (SCI BRETEAU), domicilié 8 route de la Chartre - 72340
LHOMME
pour son local sis 8 route de la Chartre (identifiant du local n°7201610063337)

2. Charge Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux ;
3. Précise que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de Communes.

Adopté à l'unanimité.

**Le Président
M. Hervé RONCIERE**



Secrétaire de séance
Thierry MARTINEAU

A black ink signature of Thierry Martineau is written below the typed name. The signature is stylized and appears to read "chartrean".

